

Chartres, BM, ms. 273 (314)

JUSTINIANUS, *Volumen parvum (Institutiones, Authenticum, Libri Feudorum, Tres posteriores libri Codicis)*, ACCURSIUS, *Apparatus*.

Datation : XIV^e siècle (partie I : vers 1300, partie II : 1329)

Origine : France (partie I : France du sud, Toulouse ?; partie II : France de l'ouest ? Angers ?)

Provenance : magister B. Faysac ? ; P[etrus] de Bosco, chanoine de Chartres ; chapitre de la cathédrale Notre-Dame de Chartres

Etat matériel en 1890 :

- Support : parchemin ; 266 f. à 2 col. ; 475 x 453 mm
- Décor : iconographie (4 miniatures, 1 miniature découpée), ornement (initiales ornées et filigranées)
- Reliure : parchemin

Etat de conservation (codicologie)

Les fragments du manuscrit 273, considéré détruit en 1944, ont été retrouvés dans la liasse 182 :

257 feuillets conservés, dont deux (f. 1 et 2, cf. *infra*, fig. 1-4) en plusieurs petits fragments. Les ff. 6-8 et 6 feuillets à la fin du volume manquent. La partie supérieure du f. 1, contenant une miniature, a été découpée avant 1944. Certains feuillets, surtout au début du volume, ont subi des dommages causés par l'eau. Dans l'ensemble du volume, les extrémités des marges ont été endommagées par l'incendie, causant la perte de la foliotation moderne.

Le manuscrit contient le *Volumen parvum* (assemblage médiéval de quatre textes dits extraordinaires du *Corpus Iuris Civilis*), reparté en deux unités codicologiques (partie I : f. 1-79 et partie II : 80-266 ; le f. 79 était à l'origine un feuillet de garde). 11 cahiers de la partie II ont préservé leurs signatures permettant une reconstruction hypothétique de la foliotation.

Reconstitution des cahiers de la Partie II à partir des signatures conservées :

i¹² (f. 80-91)

ii¹²⁻¹ (f. 92-102 ; signatures : f. 94 : c ; f. 97 : f ; un feuillet dans ce cahier était dépareillé)

iii¹² (f. 103-114 ; signatures : f. 104 : ii ; f. 105 : iii ; f. 106 : iiiii ; f. 107 : v ; f. 108 : vi)

iv¹² (f. 115-126)

v¹² (f. 127-138 ; signatures : f. 127: ai ; f. 128 : bi ; f. 130 : di ; 131 : ei ; f. 132: fi)

vi¹² (f. 139-150; signatures: f. 140: bii; f. 141 : cii ; f. 142 : dii ; f. 143 : eii ; f. 144 : f)

vii¹² (f. 151-162 ; signatures : f. 152 : ii°; f. 154: iiiii°; f. 155: v°; f. 156: vi°)

viii¹² (f. 163-174; signatures: f. 163 : °i°; f. 164 : °ii° ; f. 165: °iii°; f. 166: °iiii°; f. 167: °v°; f. 168: °vi°)

ix¹² (f. 175-186 ; signatures : f. 176 : ?3 ; f. 177 : b3 ; f. 178 : c ?; 179 : d3 ?; f. 180 : ?3 ; f. 184 : iii ?)

x-xii^{12+12+8 ?} (f. 187-218 ; la configuration exacte des feuillets est impossible à reconstituer ; probablement il y avait deux cahiers de 12 et un cahier de 8 feuillets)

xiii¹² (f. 219-230; signatures : f. 220 : ii ; f. 222 : iiiii ; f. 223 : v ; f. 224 : vi)

xiv¹² (f. 231-242 ; signatures : f. 231 : a ; f. 232 : b; f. 233 : c ; f. 234 : d ; f. 235 : e ; f. 236: f)

xv¹² (f. 243-254 ; signatures : f. 243 : i ; f. 244: ii; f. 245: iii; f. 246: iiiii; f. 247: v; f. 248: vi)

xvi¹² (f. 255-[266]; signatures: f. 255: i; f. 256: ii; f. 257: iii?; f. 258: iiiii ; f. 261-266 manquent)

Partie I (f. 1-79)

Contenu textuel

F. 1-78v : Justinianus, *Institutiones*, incomplet du début : « iuvenes av.... perducemus ad quod leniore via ductus sine magno labore et sine ulla ... potuisset ... x ... Sed de publicis iudiciis hec exposuimus, ut vobis possibile (...) ea tetigisse, alioquin diligentior eorum scientia vobis hec ex latioribus digestorum seu pandectarum libris deo propicio adventura est. Deo gratias ». (éd. P. Kruger, *Iustiniani Institutiones*, Corpus Iuris Civilis, I (pars I), Berlin, 1872).

Accursius, *Glossa ordinaria* (éd. P. Torelli, *Accursii Florentini glossa ad Institutiones Iustiniani Imperatoris (liber I)*, Bologna, 1939); *additiones* avec les sigles « Ja. g » et « g. » (f. 9, 10, 11v, 12).

Écriture et copie

Textualis de type méridional avec glose encadrante.

Le texte et la glose qui l'entoure ont été copiés dans une seule campagne, en écriture méridionale imitant la *littera bononiensis*. Les lemmes sont soulignées et référencées au texte à l'aide des lettres de l'alphabet, selon une pratique italienne, mais la mise en page de la glose, dont les paragraphes copiés en bloc ne commencent pas par des alinéas, trahit l'origine française. Une origine dans la France du sud, peut-être à Toulouse vers 1300, est aussi suggérée par l'articulation et le décor du texte.

Décoration

3 miniatures accompagnées de motifs marginaux au début des livres (f. 13v, 34, 51v), celle du f. 51v inclut *l'incipit* en écriture d'apparat ; 1 miniature ajoutée à la fin du texte (f. 78v). Les quatre miniatures sont préservées dans un état très abîmé. D'après Delaporte (n° CLVIII), la miniature au début du livre 1 a été découpée (f. 1).

f. 13v (Livre 2, *De rerum divisione*) : Justinien et la division des biens : deux hommes, des arbres et des poissons dans l'eau.

f. 34 (Livre 3, *De hereditatibus quae ab intestato deferuntur*) : Un malade faisant ses dispositions testamentaires.

f. 51v (Livre 4, *De obligationibus quae ex delicto nascuntur*) : Justinien trônant.

f. 78v (Livre 4, fin) : Chasse au cerf.

Initiales ornées au début des livres (f. 13v, 34, 51v).

Initiales filigranées de type puzzle (bleu et rouge) avec filigranes rouges et violets, au début des titres et des divisions correspondantes dans la glose.

Pieds-de-mouche bleus et rouges (le pigment de la couleur bleue a presque entièrement disparu).

Dessins marginaux : manicules et têtes humaines. F. 29v : échiquier avec des dés à jouer (Inst. 2,20,23 : « ... fortunam esse huius optionis iudicem et sorte esse hoc dirimendum, ut, ad quem sors perveniat, illius sententia in optione praecellat »). L'image des dés marque la même règle dans plusieurs copies du *Code* de Justinien, voir : Londres, British Library, Harley, 5117, f. 133 ; Montpellier, Bibliothèque universitaire, ms. H. 82, f. 77 et Paris, BNF, ms. lat. 8940, f. 124.

Malgré leur état de conservation, il est possible de discerner quelques traits stylistiques et iconographiques des miniatures. De manière typique pour l'enluminure méridionale, elles constituent un mélange d'éléments provenant de la France du nord (par exemple, la pose de Justinien trônant au f. 13v, ou des personnages assistant à la rédaction du testament au f. 34v) et de l'Italie (par exemple, l'articulation des scènes par des arcades, cf. f. 34, fig. 6). La miniature en tête du livre 4, représentant Justinien trônant associée à de l'écriture d'apparat encadrée, reprend un modèle très répandu dans le *primo stile* de Bologne du troisième quart du XIII^e siècle (cf. fig. 7). Sur la même page, la décoration marginale figurant un hybride anthropomorphe qui menace d'une épée un atlante nu supportant une cigogne appartient au monde des drôleries françaises. De même, l'iconographie des livres 2 et 3 trouve des analogies dans d'autres exemplaires des *Institutiones* enluminés en France. Au début du livre 2, l'idée de la division des biens et plus précisément de la définition des biens communs est évoquée par les poissons dans l'eau, car d'après Justinien, la mer, les fleuves et l'eau courante sont classifiés dans cette catégorie. La miniature, bien que plus peuplée, ressemblait peut-être à celle de Troyes, BM, ms. 171, f. 10 (cf. fig. 5). La représentation d'un malade faisant ses dispositions testamentaires est devenue en France une iconographie standard pour le livre 3 (voir, par exemple Orléans, BM, ms. 393 ou Montpellier, BU, ms. H. 316). La miniature ajoutée à la fin du texte (f. 78v) est légèrement postérieure et date probablement du premier quart du XIV^e siècle.

Partie II (f. 80-266)

Contenu textuel :

1. f. 80-180: Justinianus, *Authenticum* (une collection des *Novellae* de Justinien, réparties en neuf collations), incipit : « De heredibus et falcidia rubrica. Occupatis nobis circa totius reipublice curas ...x... ut per eos omnibus collatoribus manifesta fiant ; lacune ? (éd. R. Schöll, W. Kroll, *Corpus Iuris Civilis*, vol. 3 : *Justiniani Novellae*, Berlin, 1895 ; version vulgate : G. E. Heimbach, *Authenticum. Novellarum constitutionum Iustiniani versio vulgata*, Leipzig, 1851).

Accursius, *Glossa ordinaria*.

Lors de son travail sur l'édition de l'*Authenticum*, Gustav Ernst Heimbach a remarqué des irrégularités et lacunes dans la composition des *collationes octava* et *nona*. De semblables divergences dans l'ordre du contenu caractérisent normalement les manuscrits les plus anciens des *Authentiques*, confectionnés avant la stabilisation du canon de l'*Authenticum* dit 'bolonais' à

l'époque d'Accurse¹. Le relevé de l'ordre des *Novellae* qui suit complète les observations de Heimbach.

Octava collatio : Nov. 98 (99)², *Neque virum quod ex dote est neque mulierem ex sponsalitia largitate lucrum proprium habere...*; Nov. 93 (100), *De appellationibus* ; Nov. 107 (102), *De testamentis imperfectis* ; Nov. 108 (103), *De restitutionibus* ; Nov. 109 (104), *De privilegiis dotis haereticis mulieribus* ; Nov. 111 (106), *Haec constitutio innovat constitutionem...* ; Nov. 112 (107), *De litigiosis et de decima parte litis...* ; Nov. 116 (108), *Ut neque miles neque foederatus* ; Nov. 114 (109), *Ut divinae iussiones* ; Nov. 113 (110), *In medio litis non fieri sacras formas...* ; Nov. 115 (111), *Cum de appellatione cognoscitur...* ; Nov. 117 (112), *Ut liceat matri et avie...*

Nona collatio : Nov. 118 (113), *De heredibus ab intestato venientibus* ; Nov. 119 (114), *Ut sponsalitia largitatis specialis contractus sit* ; Nov. 120 (115), *De alienatione et emphyteusi* ; Nov. 127 (120), *Ut fratrum filii* ; Nov. 125 (116), *Ut iudices non expectent* ; Nov. 124 (117), *Ut litigantes iurent* ; Nov. 131 (119), *De ecclesiasticis titulis* ; Nov. 159 (126), *De restitutione fideicommissi* ; Nov. 134 (127), *Ut nulli iudicem* ; Nov. 86 (128), *Ut differentes iudices* ; Nov. 106 (129), *De nauticis usuris* ; Nov. 132 (130), *De interdictis collegiis hereticorum* ; Nov. 143 (132), *De raptis mulieribus* ; Nov. 11 (11), *De privilegio archiepiscopi* ; Nov. 13 (13), *De praetoribus populi* ; Nov. 21 (21), *De Armeniis* ; Nov. 123 (134), *De sanctissimis episcopis* ; Nov. 128 (133), *De collatoribus*. Les rubriques au début des Nov. 11, 21, [128 (133)] manquent.

2. 180-180v : extrait de Fredericus I, *Constitutio de iure feudorum*, copiée sans interruption à la fin de l'*Authenticum* (MGH, Legum t. II, p. 113-114 ; Feud. II, 54 [55]), incipit : « Imperator Fredericus. Hac edictali le[ge?] Deo propito, perpetuo valitura sancimus...x... Illud quoque sanctimus, ut in omni sacramento fidelitatis nominatim imperator excipiatur. Explicit textus aut[henticorum] ».

3. f. 181-206v : *Libri feudorum vel Consuetudines feudorum* (version vulgate, réparties en deux livres, ajoutés à l'*Authenticum* en tant que dixième collation)³. Incipit : « Incipiunt consuetudines feudorum et primo de hiis qui feudum dere potest et qui hoc aquiratur et retineatur. [Q]ui de feudis ...x...Si quis autem statutum huius ausu temerario violare presumserit, in quadruplum ablata restituat et infamie notam ipso iure incurrat imperiali animadversone nichilominus puniendus. Explicit constitutiones Frederici ». (éd. K. Lehmann, K. A. Eckhardt, *Consuetudines feudorum*, Aalen 1971).

Accursius, *Glossa ordinaria*.

4. f. 207-260v [266v] *Tres posteriores libri Codicis* (C. 10-12)⁴ ; le texte, perdu à la fin, termine au C. 12.40.5.2-3, incipit : « De iure fisci rubrica. [Si prius quam] fisci rationibus pater vester obligaretur... x... nec ulli liceat residere, ne diurnitas commanentium ulla ex parte praedium vexet... ». Explicit d'après la transcription d'Omont *et alii*, « Explicit textus trium librorum Codicis Justiniani repete

¹ Cf. Luca Loschiavo, "La riscoperta dell'Authenticum e la prima esegesi dei glossatori", dans L. Loschiavo, G. Mancini et C. Vano (éd.), *Novellae Constitutiones. L'ultima legislazione di Giustiniano tra oriente e occidente da Triboniano a Savigny*, Atti del Convegno internazionale (Teramo, 30-31.10.2009), Naples, 2011, p.111-139 (p. 118).

² Les numéros entre parenthèses correspondent à l'édition de Heimbach.

³ Sur l'histoire textuelle des *Libri feudorum*, cf. P. Weimar, *Die Handschriften des « Liber feudorum » und seiner Glossen*, *Rivista internazionale di diritto comune*, 1, 1990, p. 31-98 et M.G. di Renzo Villata, *La formazione dei «Libri feudorum»*, dans *Il feudalesimo nell'Alto Medioevo*, II, Spoleto 2000, p. 651-720.

⁴ Pour le texte voir E. Conte, « *Tres Libri Codicis. La ricomparsa del testo e l'esegesi scolastica prima di Accursio* », *Ius Commune - Sonderhefte*, 46, Frankfurt am Main, 1990, p. 28-30.

prelectionis », le texte des *Tres libri* finissait au f. 266v (éd. P. Krueger, *Corpus Iuris Civilis*, vol. 2 : *Codex Iustinianus*, Berlin 1892).

Accursius, *Glossa ordinaria*.

Les trois textes : *Authenticum*, les *Libri Feudorum* et les *Tres libri* ont été reliés au texte des *Institutiones* copié antérieurement, pour former un *Volumen parvum*. Celui-ci constitue le cinquième volume du *Corpus Iuris Civilis* dans sa division médiévale. Son contenu ne se stabilise que progressivement au cours du XIII^e siècle et les manuscrits composites, comme celui de Chartres, prévalent parmi les témoins existants⁵.

Écriture et copie

Textualis de type méridional avec glose encadrante.

La glose et le texte principal ont été copiés dans une seule campagne, en 1329, selon la date indiquée dans le colophon rapporté par Omont *et alii*, 1890 : « Explicit apparatus trium librorum, anno Domini M^oCCC^o XX^o IX, et iste textus [iste textus] eodem anno. » La glose est copiée en bloc et se réfère au texte à la manière française, à l'aide des lemmes soulignés.

Décoration

Des espaces restés vides ont été réservés pour les miniatures et initiales ornées au début des livres et des neuf *collationes* (dans les *Authentiques*).

Initiales filigranées puzzles au début des titres rubriqués.

Initiales filigranées alternativement bleu ou rouge au début des *leges* et des letrines simples bleus et rouges au début des *inscriptiones* dans les *Tres libri*.

Pieds-de-mouche filigranés et simples. Les filigranes sont rouges et violets.

Dessin marginal d'un pendu correspondant au texte, Feud. 2.27 (f. 196v).

Certaines initiales sont prolongées dans les marges par des tiges au décor végétal, ex. feuillages, demi-palmettes (f. 198v, 223v, 238v, 240, 243, 243v, 244), ou accompagnées d'oiseaux (f. 243, 243v, 244), voir. fig. 8 *infra*. Le répertoire ornemental des filigranes et de leurs extensions marginales, les rapproche d'un groupe de manuscrits juridiques, dans la plupart provenant de l'abbaye Saint-Aubin d'Angers (Angers, BM, mss 376, 383, 387, 388, 391 et St-Omer, BASO, ms. 479). La commande d'un de ces volumes (Angers, BM, 376) par un moine de Saint-Aubin⁶ permet de proposer l'hypothèse d'une origine angevine pour ce groupe de manuscrits et de le situer dans l'orbite de l'école locale de droit, active à partir du XIII^e siècle et reconnue formellement comme *studium generale* en 1337.

⁵ Voir L. Loschiavo, « Verso la costruzione del canone medievale dei testi giustiniani. Il ms. Oxford, Oriel College 22 e la composizione del *Volumen parvum* », dans J. Hallebeek, M. Schermaier, R. Fiori, E. Metzger, J.-P. Coriat (éd.), *Inter cives necnon peregrinos. Essays in honour of Boudewijn Sirks*, Göttingen, 2014, p. 443-458.

⁶ A. Stones, *Gothic Manuscripts c. 1260-1320*, Part II: *Manuscripts made in the East, South-East, South-West, West and Centre*, London, Harvey Miller, 2014 (A survey of manuscripts illuminated in France, 3, 2), p. 252-253.

Provenance :

1. B. Faysac (Fayssac ?) : l'inscription auparavant couverte par la peinture, a été révélée grâce à l'endommagement de la miniature ajoutée au f. 78v (au-dessus de l'explicit des *Institutiones*). Elle se réfère à une transaction de vente des *Institutes* glosées et au paiement reçu d'un B. Faysac ?, magister : « Instituta tam de text[u] quam de apparatu / ... que solvit m[ih]i magister .B. Faysaci (?) » (fig. 9). B. Faysac était peut-être un membre de la famille Fayssac, originaire de Vébron, en Gévaudan (dept. Lozère)⁷. L'inscription date d'avant l'incorporation de la partie contenant les *Institutiones* dans le *Volumen parvum*. La miniature du f. 78v a pu être ajoutée par un nouveau possesseur du manuscrit pour cacher l'ancien ex-libris.

2. Les armoiries *d'azur au lion d'or passant, chargé d'une bande d'or (d'azur au lion passant d'or, à la bande du même brochant sur le tout ?)*, qui d'après Delaporte ont été ajoutées au f. 1 (marge supérieure ?, non conservées), n'ont pas encore été identifiées. Ils dataient, peut-être, de la même époque que la miniature couvrant la mention de l'ancien possesseur au f. 78v.

3. P[etrus] de Bosco : l'inscription transcrite par Omont *et alii*, 1890, suivait le colophon: « Explicit apparatus trium librorum, anno Domini M^oCCC^o XX^o IX, et ste txtus [iste textus] eodem anno. Est mei P. de Bosco » (feuillet non conservé). Il n'est pourtant pas clair si la date de 1329 se référait seulement à la copie du texte, ou bien aussi à la possession du manuscrit.

P. de Bosco peut être identifié au maître Pierre du Bois, qui est mentionné à Chartres lors de l'ouverture de la châsse de saint Piat le 20 août 1352⁸ et en 1355 lorsqu'il doit fournir, avec l'archidiacre de Vendôme, des vivres pour les enfants de chœur⁹. Dutrieux le dissocie, sans doute à tort, de Pierre du Bois, curialiste, scribe apostolique, connu du Registre des collectories (Arch. Vat. n° 216, f. 28v)¹⁰, qui devient chanoine de Chartres par permutation en 1351¹¹ et résigne sa prébende en 1359 pour obtenir un canonicat à la collégiale de Saint-Sauveur à Harelbeke (il est remplacé à Chartres par Petrus Regis)¹². En 1363, il devient chanoine de Laon et doyen de Saint-Jean-au-Bourg de Laon¹³. La même supplique mentionne aussi sa renonciation d'une prébende contestée à Saint-Aignan d'Orléans. Il n'est pas certain s'il est le même Petrus de Bosco, *clericus Aurelianensis*, muni d'une expectative à la collation de l'évêque d'Orléans, mentionné dans les lettres de Jean XXII¹⁴ et Benoît XII¹⁵ entre 1329 et 1335.

3. Bibliothèque du chapitre de la cathédrale de Chartres. La date de l'incorporation du manuscrit à la bibliothèque capitulaire de Chartres est délimitée par la présence de Pierre du Bois au chapitre entre 1351 et 1359. Le volume est identifiable dans la liste compilée par Augustin Dupuy au début du XVII^e

⁷ Voir P. Maurice, *La famille en Gévaudan au XV^e siècle (1380-1483)*, Paris 1998, p. 186-188.

⁸ *Cartulaire de Notre-Dame de Chartres*, éd. E. de Lépinos et L. Merlet, Chartres, 1862-1865, vol. II, p. 199, n 7.

⁹ Clerval lui a attribué la fonction d'économiste des enfants de chœur, cf. A. Clerval, *Les écoles de Chartres au moyen-âge*, Chartres, 1895, p. 397 et 363.

¹⁰ J.-J. Dutrieux, *Les chanoines de l'Eglise de Chartres, XIII^e-XVI^e siècles. Etude prosopographique d'un groupe social*, Thèse de doctorat, Université de Tours, 1995, t. II, vol. 3, p. 4 et 34 ; t. III, vol. 5, p. 129.

¹¹ Il échange la paroisse de Fontaine-la-Guyon (dioc. Chartres) contre la prébende à Chartres avec Johannes Cordele, cf. Pierre Desportes, Base de données *Fasti Ecclesiae Gallicanae*, en cours, n°1071.

¹² *Suppliques d'Innocent VI (1352-1363)*, éd. U. Berlière, Paris, Bruxelles, 1911, n° 1303 (Analecta Vaticano Belgica Rome, 5).

¹³ Cf. *Suppliques d'Urbain V (1362-1370) : Textes et Analyses*, éd. A. Fiernes, Paris, Bruxelles, 1914, n° 1063 et n°1084 (Analecta Vaticano Belgica Rome, 7). Voir aussi H. Millet, *Les chanoines du chapitre cathédral de Laon, 1272-1412*, Rome : Ecole Française de Rome, 1982, p. 517.

¹⁴ *Lettres de Jean XXII (1316-1334) : Textes et analyses*, éd. A. R. Fayen, Rome, 1908, t. II, n. 2522 et 3491.

¹⁵ *Lettres de Benoît XII (1334-1342) : Textes et analyses*, éd. A. Fiernes, Rome, 1910, n°16, n°43 et n°237.

siècle (BNF, ms. Dupuy 673, f. 133-138, n° 108, Omont *et alii*, 1890, p. xvii), dont la notice indique le premier item et assume erronément que le dernier item, les *Tres libri*, ont été précédés par l'ensemble du *Code* de Justinien : « Institutiones juris civilis, cum glossis. Ibidem Codicis libri XII, cum glossis ; fol ». La même information indiquant le contenu inexact a été répétée jusqu'aux catalogues modernes. Inclus dans le catalogue du XVII^e siècle, dont la copie est conservée dans le dossier Poirier (Paris, BNF, ms. fr. 20842, f. 145-162) : « Armario 4° Tabula 3a. L. 5. Justiniani Institutiones cum glossis, Item Codicis Libri XII in fol. 1300 ». Cette cote correspond au ms. 119 in folio du catalogue de 1752 (Chartres, BM, ms. 1171 : *Catalogus codicum manuscriptorum bibliothecae capituli Carnotensis, ex ordine saeculorum* : « 119. in folio. Justiniani Institutiones cum glossis = Codicis libri XII 1 vol. in fol. Manuscripta Saeculi decimi tertii n° 119 » ; cf. aussi les concordances des cotes chartraines dans le dossier Poirier, Paris, BNF, fr. 20842).

Bibliographie

Gustav Ernst Heimbach, *Authenticum. Novellarum constitutionum Iustiniani versio vulgata...*, Leipzig, 1851, I, p. XXXV, en ligne :

<https://books.google.fr/books?id=zYIDAAAQAAJ&dq=Codex%2C%20qui%20Carnoti&pg=PR35#v=onepage&q&f=false> ; correspond au ms. Carnotensis 314, II, p. 1227, n° 32 :

<https://archive.org/stream/authenticumnove00heimgoog#page/n867/mode/2up>.

H. Omont, A. Molinier, C. Couderc, E. Coyecque, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, t. XI, Chartres, Paris, 1890, p. 134.

Theodor von Dydynski, *Beiträge zur handschriftlichen Überlieferung der justinianischen Rechtsquellen*, Berlin, 1891, 56, n° 273.

Karl Lehmann, *Das langobardische Lehnrecht (Handschriften, Textentwicklung, ältester Text und Vulgattext...)*, Göttingen, Leipzig, 1896, p. 20.

Y. Delaporte, *Les manuscrits enluminés de la bibliothèque de Chartres*, Chartres, 1929, p. 79, n° CLVIII.

Pietro Torelli, *Scritti di storia del diritto italiano*, éd. G. De Vergottini, V. Colorni, U. Nicolini, G. Rossi, Milan, 1959, p. 57.

Gero Dolezalek, site "Manuscripta iuridica" :

<http://manuscripts.rg.mpg.de/jhs/de/manuscript/details/1176>.

Joanna Frońska, « Rescapé du feu et de l'eau. L'histoire partiellement révélée du *Volumen parvum* chartrain, ms. 273 », dans *Les rescapés du feu. L'imagerie scientifique au service des manuscrits de Chartres*, actes de la journée d'étude organisée à Chartres par le CRC en collaboration avec l'IRHT et la médiathèque l'Apostrophe de Chartres, le 17 novembre 2017, éd. Juliette Clément, Chartres : SAEL, 2018, p. 111-118, pl. XXXIII-XL.

Illustrations:

Fig. 1. Reconstruction : f. 1 recto



Fig. 2. Reconstruction : f. 1 verso

n°1



n°2



Fig. 3. Reconstruction : f. 2 recto



Fig. 4. Reconstruction : f. 2 verso



Fig. 5. ms. 273, f. f. 13v : Division des biens (Livre 2). Macrophotographie.

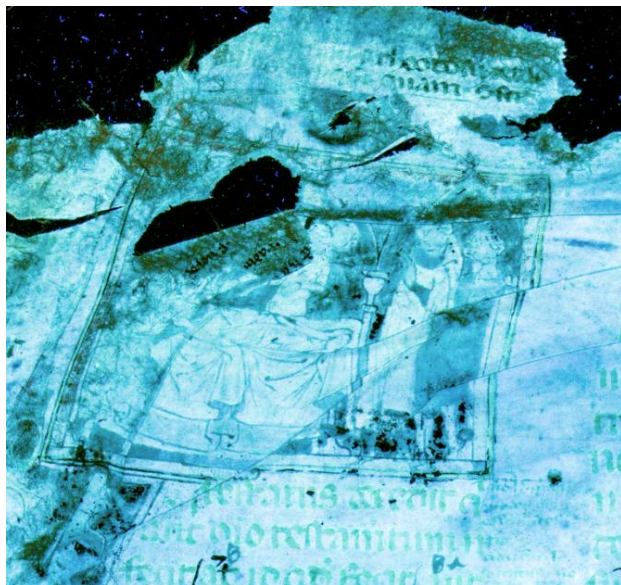
© Fabien Pottier, CRCC, 2017



Comparaison iconographique : Troyes, BM 171, f. 10.



Fig. 6. Ms. 273, f. 34 : Dispositions testamentaires (livre 3). Photographie sous lumière UV.



© Fabien Pottier, CRCC, 2017

Fig. 7. Ms. 273, f. 51v : Justinien trônant (Livre 4). Comparaison de la miniature avec le décor du *primo stile* (Bologne, 3^e quart du XIII^e s.) dans Angers, BM 339, f. 96v.



Fig. 8. Initiales filigranées et prolongements marginales (Angers ?)

Ms. 273, f. 244



Angers, BM 387, f. 1



Angers, BM 391, f. 3v



Fig. 9. Ms. 273, f. 78v : Inscription. Photographie sous lumière UV. © Fabien Pottier, CRCC, 2017

